



Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

## Fondation Notre Dame

### Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée Bible et Culture

Exercice clos le 31 décembre 2023

## Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

## Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée Bible et Culture

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations présentes dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et figurant dans le document ci-joint. Cette attestation est établie dans le cadre de l'établissement des comptes prévu par la convention de création de la Fondation abritée Bible et Culture.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre-Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée Bible et Culture.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la Fondation Notre-Dame pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par la Fondation Notre-Dame pour déterminer les informations figurant dans le document joint et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité de la Fondation Notre-Dame ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans les comptes annuels ci-joints avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée Bible et Culture de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Paris La Défense, le 11 juin 2024

DocuSigned by:  
*Jérôme Eustache*  
3DCD59F6CF01441...

Jérôme Eustache  
Associé

# FONDATION BIBLE ET CULTURE

## BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
<b>COMPTES DE LIAISON</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDEES</b>				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>CREANCES</b>				2 585
Créances clients, usagers et comptes rattachés				2 585
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
Valeurs Mobilières de Placement				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Fonds obligataires				
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	14 649		14 649	21 822
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	14 649		14 649	24 407
<b>Ecarts de conversion actif</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	14 649		14 649	24 407

# FONDATION BIBLE ET CULTURE

## BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
<b>COMPTES DE LIAISON</b>		<b>162</b>
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<b>Ecart de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	24 167	25 091
Excédent ou déficit de l'exercice	(9 518)	(923)
<b>SITUATION NETTE (Sous-Total)</b>	<b>14 649</b>	<b>24 167</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>14 649</b>	<b>24 167</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL II</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL III</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		77
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL IV</b>		<b>77</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 649</b>	<b>24 407</b>

# FONDATION BIBLE ET CULTURE

## COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	80 878	63 115
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	80 878	63 115
<i>Dons manuels non affectés</i>	80 878	63 115
<i>Dons manuels affectés</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Autres produits liés à la générosité &amp; abandon de frais</i>		
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>80 878</b>	<b>63 115</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	21 835	4 305
Aides financières (projets engagés)	60 000	51 000
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Charges communes aux fondations abritées	9 100	8 762
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>90 935</b>	<b>64 067</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>(10 057)</b>	<b>(952)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	539	29
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>539</b>	<b>29</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>539</b>	<b>29</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>(9 518)</b>	<b>(923)</b>

# FONDATION BIBLE ET CULTURE

## COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>81 416</b>	<b>63 144</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>90 935</b>	<b>64 067</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>(9 518)</b>	<b>(923)</b>

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022
<b>RESSOURCES</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	20 970	20 375
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>20 970</b>	<b>20 375</b>
<b>EMPLOIS</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	20 970	20 375
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>20 970</b>	<b>20 375</b>

# FONDATION BIBLE ET CULTURE

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>81 416</b>	<b>81 416</b>	<b>63 144</b>	<b>63 144</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	80 878	80 878	63 115	63 115
- Dons manuels non affectés	80 878	80 878	63 115	63 115
- Dons manuels affectés				
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	539	539	29	29
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>				
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>				
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>81 416</b>	<b>81 416</b>	<b>63 144</b>	<b>63 144</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>60 000</b>	<b>60 000</b>	<b>51 000</b>	<b>51 000</b>
1.1 Réalisées en France	60 000	60 000	51 000	51 000
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	60 000	60 000	51 000	51 000
- Accompagnement des projets				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>21 835</b>	<b>21 835</b>	<b>4 305</b>	<b>4 305</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	21 835	21 835	4 305	4 305
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 100</b>	<b>9 100</b>	<b>8 762</b>	<b>8 762</b>
3.1 Frais de gestion	9 100	9 100	8 762	8 762
3.2 Frais de gestion immobilière				
3.3 Charges financières				
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>				
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>				
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>90 935</b>	<b>90 935</b>	<b>64 067</b>	<b>64 067</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>(9 518)</b>	<b>(9 518)</b>	<b>(923)</b>	<b>(923)</b>



# FONDATION BIBLE ET CULTURE

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	20 970	20 970	20 375	20 375
Bénévolat	20 970	20 970	20 375	20 375
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>20 970</b>	<b>20 970</b>	<b>20 375</b>	<b>20 375</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES</b>				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	10 355	10 355	13 913	13 913
<b>3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT</b>	10 615	10 615	6 462	6 462
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>20 970</b>	<b>20 970</b>	<b>20 375</b>	<b>20 375</b>

# FONDATION BIBLE ET CULTURE

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2023	31/12/2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2023	31/12/2022
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	60 000	51 000	<b>1 - Ressources liées à la générosité du public</b>	81 416	63 144
Réalisées en France	60 000	51 000	Cotisations sans contreparties		
- Actions réalisées directement			Dons manuels non affectés	80 878	63 115
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	60 000	51 000	Dons manuels affectés		
- Accompagnement des projets			Legs, donations et assurances-vie		
Réalisées à l'étranger			Mécénats	539	29
- Actions réalisées directement			Autres ressources liées à la générosité du public		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	21 835	4 305			
- Frais d'appel à la générosité du public	21 835	4 305			
- Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	9 100	8 762			
- Frais de gestion	9 100	8 762			
- Frais de gestion immobilière					
- Charges financières					
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>90 935</b>	<b>64 067</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>81 416</b>	<b>63 144</b>
<b>4 - Dotations aux provisions et dépréciations</b>			<b>2 - Reprises des provisions et dépréciations</b>		
<b>5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice</b>			<b>3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs</b>		
<b>EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice</b>			<b>DEFICIT de la générosité du public de l'exercice</b>	<b>9 518</b>	<b>923</b>
<b>TOTAL</b>	<b>90 935</b>	<b>64 067</b>	<b>TOTAL</b>	<b>90 935</b>	<b>64 067</b>
			<b>Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)</b>	24 168	25 091
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	(9 518)	(923)
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			<b>Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)</b>	14 650	24 168

## FONDATION BIBLE ET CULTURE

Contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	20 970	20 375
Réalisées en France			Bénévolat	20 970	20 375
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	10 355	13 913			
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	10 615	6 462			
<b>TOTAL</b>	<b>20 970</b>	<b>20 375</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 970</b>	<b>20 375</b>

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

<i>Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public</i>	
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	
(-) utilisation	
(+) report	
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	



SOUS ÉGIDE  
DE LA FONDATION NOTRE DAME  
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

2023

ANNEXE  
FONDATION BIBLE ET CULTURE  
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

## ANNEXES

<b>1. ACTIVITES DE LA FONDATION.....</b>	<b>4</b>
1.1. OBJET.....	4
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE .....	4
1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE .....	4
<b>2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....</b>	<b>5</b>
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE .....	5
2.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES .....	5
2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations.....	6
2.2.2. Fonds dédiés.....	6
2.2.3. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	8
2.2.4. Immobilisations corporelles et incorporelles .....	8
2.3 ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER).....	8
<b>3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....</b>	<b>9</b>
3.1. NOTES SUR L'ACTIF.....	9
3.1.1. Disponibilités .....	9
3.1.2. Créances.....	9
3.1.3. Créances clients et comptes rattachés.....	9
3.2. NOTES SUR LE PASSIF .....	10
3.2.1. Report à nouveau.....	10
3.2.2. Etats des échéances des dettes.....	10
3.2.3. Dettes fournisseurs et comptes rattachés .....	10
3.2.4. Charges à payer .....	10
<b>4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....</b>	<b>11</b>
4.1. CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES.....	11
4.2. PROJETS SOUTENUS.....	11
<b>5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES).....</b>	<b>11</b>
5.1. PRODUITS(CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE.....	12
5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1) .....	12
5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3) .....	12
5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3) .....	12
5.1.4. Contributions volontaires en nature (CER).....	12
5.1.5. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) 12	12
5.2. EMPLOIS .....	12
5.2.1. Contenu des missions sociales.....	12
5.2.2. Frais de recherche de fonds.....	13
5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement .....	13
5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice.....	13

<b>6. AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>13</b>
<b>6.1. LOCAUX .....</b>	<b>13</b>
<b>6.2. EFFECTIFS .....</b>	<b>13</b>
<b>6.3. CONTRIBUTION DES BENEVOLES .....</b>	<b>13</b>
<b>6.4. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....</b>	<b>14</b>
<b>6.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN .....</b>	<b>15</b>

## 1. ACTIVITES DE LA FONDATION

### 1.1. Objet

La FONDATION BIBLE & CULTURE a pour objet de contribuer à la mise en valeur de la Bible, patrimoine de l'humanité, et au développement d'une meilleure connaissance des textes bibliques par les publics francophones.

A cet effet, en se référant aux principes contenus dans ces textes, elle réalise son objet en soutenant des actions tendant, notamment, à :

- Promouvoir auprès du plus grand nombre la culture classique,
- Améliorer le sort de minorités défavorisées (prisonniers, handicapés, sans emplois et autres),
- Aider à la compréhension de la culture française et plus généralement européenne,
- Accompagner les seniors,
- Accompagner les jeunes dans leur apprentissage de l'histoire,
- Favoriser l'intégration harmonieuse des migrants européens, sub-sahariens et asiatiques,
- Favoriser l'intégration européenne.

La FONDATION BIBLE & CULTURE accomplit son objet en soutenant les projets présentés dans ces différents domaines dans un cadre strictement non culturel.

### 1.2. Faits significatifs de l'exercice 2023

- ✓ En 2023, la collecte de la Fondation Bible & Culture a atteint 81 K€ (63 K€ en 2022 et 32 K€ en 2021). Cette progression est liée à l'organisation d'une soirée grands donateurs et au soutien d'une Fondation privée abritée à la Fondation Notre Dame
- ✓ La Fondation a soutenu des projets à destination des jeunes à travers la création de contenus sur un site de streaming vidéo. Elle a financé la réalisation de podcasts pour découvrir des personnages de la Bible ainsi que l'édition d'un nouveau Testament avec des témoignages de sportifs pour les Jeux Olympiques 2024 de Paris.
- ✓ Le renouvellement pour 3 ans de la Fondation Bible & Culture a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame du 22 mars 2023.

### 1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la FONDATION BIBLE ET CULTURE sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.



## 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La FONDATION BIBLE ET CULTURE est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. La FONDATION BIBLE ET CULTURE correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

### 2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2023 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

### 2.2. Principes comptables appliqués

Les statuts de la FONDATION NOTRE DAME lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La FONDATION BIBLE ET CULTURE comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité.
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.



Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte d'Emploi par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds propres relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

### 2.2.1. *Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations*

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « dotations complémentaires ». La FONDATION BIBLE ET CULTURE étant une fondation de flux, elle n'a pas de dotation.

### 2.2.2. *Fonds dédiés*

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- Dans la présentation des comptes de la FONDATION NOTRE DAME :

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION BIBLE ET CULTURE sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements.

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

À l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au

compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie ».

### 2.2.3. *Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées*

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en 2023.

### 2.2.4. *Immobilisations corporelles et incorporelles*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- |                         |       |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels             | 1 an  |
| - Matériel de bureau    | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

## 2.3 Zoom spécifique sur le Compte de résultat par origine et destination (CROD) et le compte emploi-ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéficiaires et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs. (Voir Note 5.)



### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

#### 3.1. Notes sur l'Actif

La FONDATION BIBLE ET CULTURE ne dispose pas d'immobilisations financières étant une fondation sans dotation.

##### 3.1.1. Disponibilités

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Compte sur livret et Compte Courant	14 649 €	21 822 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brève échéance, les fonds sont systématiquement placés en compte sur livret. Il n'y a pas de projet 2023 à solder en 2024.

##### 3.1.2. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

« Néant »

##### 3.1.3. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	0		0	2 585
Autres créances				
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>2 585€</b>

Il n'y a pas de charges constatées d'avance au 31/12/2023

### 3.2. Notes sur le Passif

#### 3.2.1. Report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

Report à nouveau au 01/01/2023	24 167
Résultat 2023	-9 518
Report à nouveau au 31/12/2023	14 649 €

La FONDATION BIBLE ET CULTURE dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

#### 3.2.2. Etats des échéances des dettes

« Néant »

#### 3.2.3. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fournisseurs France	0	77
Fournisseurs factures non parvenues		
Valeurs nettes comptables	0 €	77 €

#### 3.2.4. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	77
DETTES FINANCIERES		
Soutiens de projets engagés à verser		
<b>DETTES</b>	<b>0 €</b>	<b>77 €</b>



## 4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. Charges administratives communes

Les charges administratives communes 1 590 753 € consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la FONDATION NOTRE DAME. La contribution de la Fondation Bible et Culture s'élève en 2023 pour la Fondation du FONDATION BIBLE ET CULTURE à 9 100 €.

### 4.2. Projets soutenus

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	5	60 000
<b>Total des projets</b>	<b>5</b>	<b>60 000 €</b>



## 5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

## 5.1. Produits(CROD)/Ressources (CER) par origine

### 5.1.1. *Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)*

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

### 5.1.2. *Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)*

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

### 5.1.3. *Subventions & autres concours publics (rubrique 3)*

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

### 5.1.4. *Contributions volontaires en nature (CER)*

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

### 5.1.5. *Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)*

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

## 5.2. Emplois

### 5.2.1. *Contenu des missions sociales*

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

### 5.2.2. *Frais de recherche de fonds*

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

### 5.2.3. *Contenu des frais de fonctionnement*

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement) ainsi que pour les donations temporaires d'usufruit de biens immobiliers.
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

### 5.2.4. *Reports en dédiés de l'exercice*

Les engagements à réaliser sur ressources affectées ne concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.



## 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6.1. Locaux

La FONDATION BIBLE ET CULTURE est domiciliée 6, rue Lhomond – 75 005 Paris.

### 6.2. Effectifs

Il n'y a pas de personnel dédié en 2023.

### 6.3. Contribution des bénévoles

La FONDATION BIBLE ET CULTURE dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- Pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- Pour partie de personnes qualifiées.



Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4.3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Fonction	ETP 2023	Valorisation 2023
Bénévole	0,16	10 355
B. Comité	0,09	10 615
	0,25	20 970 €

Contributions volontaires en nature	2023	2022		2023	2022
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales			1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	20 970	20 375
Réalisées en France			Bénévolat	20 970	20 375
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	10 355	13 913			
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	10 615	6 462			
<b>TOTAL</b>	<b>20 970€</b>	<b>20 375 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 970 €</b>	<b>20 375 €</b>

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
(-) utilisation		
(+) report		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		

#### 6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 89 K€ dont 33 K€ au titre du contrôle légal et 56 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des

fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

#### 6.5. Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagement hors bilan pris ou reçus en 2023.

